

Groupe ROUVREAU



Rouvreau Recyclage | Sud Vendée Recyclage | Baudon Rouvreau Recyclage | RTG

Livret d'accueil

Bienvenue chez Rouvreau...

Vous allez commencer
votre mission pour l'entreprise
ROUVREAU RECYCLAGE SAS !

Groupe ROUVREAU



Pendant toute la durée de cette mission,
vous devez respecter les règles d'hygiène et de sécurité de l'entreprise.

Voici quelques informations qui vous aideront à mieux démarrer votre mission et qui
apporteront probablement des réponses à vos interrogations.

CE LIVRET APPARTIENT À : _____

Toute l'équipe ROUVREAU RECYCLAGE SAS
vous souhaite la bienvenue
et se tient à votre disposition pour répondre à vos questions :

CONTACTEZ-NOUS AU 05.49.79.00.11

et merci de lire attentivement ce livret d'accueil

Engagement

Je soussigné(e) _____, reconnais avoir
pris connaissance des règles et règlements internes de la société ROUVREAU Recyclage, ainsi que du
présent livret d'accueil.

Fait à :

Date : ____/____/20____ Signature (précédée de la mention « Lu et Approuvé ») :



A Présentation de l'entreprise		pages 5-10
Statut juridique/Historique		5
Activités		6
Organisation de l'entreprise/Référentiels mis en place		8
9 principes généraux de prévention		10
 Contacts téléphoniques		page 11
B Cadre juridique		page 13
Règlement intérieur		13
Conventions collectives		13
Comité Santé Sécurité au Travail et Environnement		13
C Cadre de vie au travail		pages 14-15
Horaires		14
Restauration/Circulation et stationnement		15
Vestiaires/Objets personnels/Autres informations		15
D Consignes générales de sécurité		pages 17-27
Tenue de travail/Circulation		17
Comportement/Tabac alcool et substances illicites/Risque de TMS		18
Risque chimique		20
Risque routier et circulation interne		21
Risque physique (bruit, ambiance thermique, éclairage)		21
Plan de circulation		22
Risques incendie et atmosphère explosive (ATEX)		24
Risque de chute/Risque électrique		24
Risque mécanique/Risque biologique/Risque électromagnétique		25
Risque lié au travail sur écran		26
 Les bons réflexes		pages 28-29
E Consignes générales d'exploitation		pages 31-32
Métaux/VHU		31
Déchets/ Chantiers/Services supports		32
 Politique de sécurité/environnement		page 33
! Consignes spécifiques de sécurité par métier		pages 34-40
Métaux et fers		35
VHU et VO		36
Déchets		37
Chantiers		38
Maintenance		39
Postes administratifs et déplacements		40

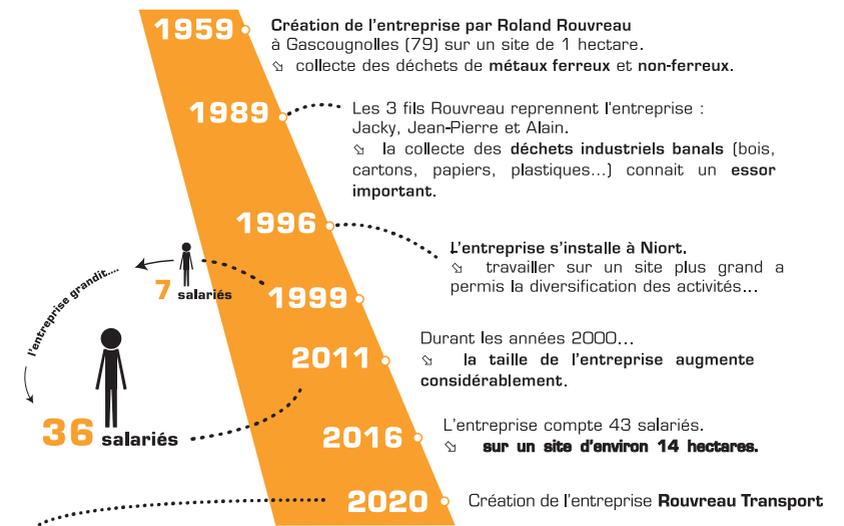
A PRÉSENTATION de L'ENTREPRISE

STATUT JURIDIQUE

La société Rouvreau Recyclage est une Société à Actions Simplifiées (SAS) cogérée par trois personnes.

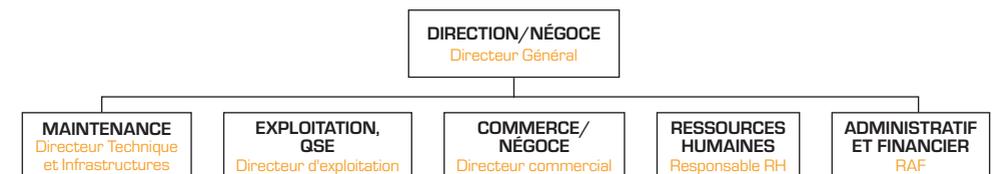
HISTORIQUE

L'entreprise Rouvreau Recyclage est spécialisée dans la collecte, le transit et le regroupement de déchets.



L'entreprise est devenue le Groupe Rouvreau, géré par les trois frères précédemment cités, et compte également les quatre entreprises suivantes :

- Baudon Recyclage (Les Herbiers, 85) : mêmes activités que le site de Niort.
- Sud Vendée Recyclage (Fontenay-le-Comte, 85) : collecte et transit de déchets, location de bennes, transformation du plastique ;
- RTG (Secondigny, 79) : dépollution de VHU et vente de pièces détachées ;
- Rouvreau énergies (Niort, 79) : production énergétique (PV).

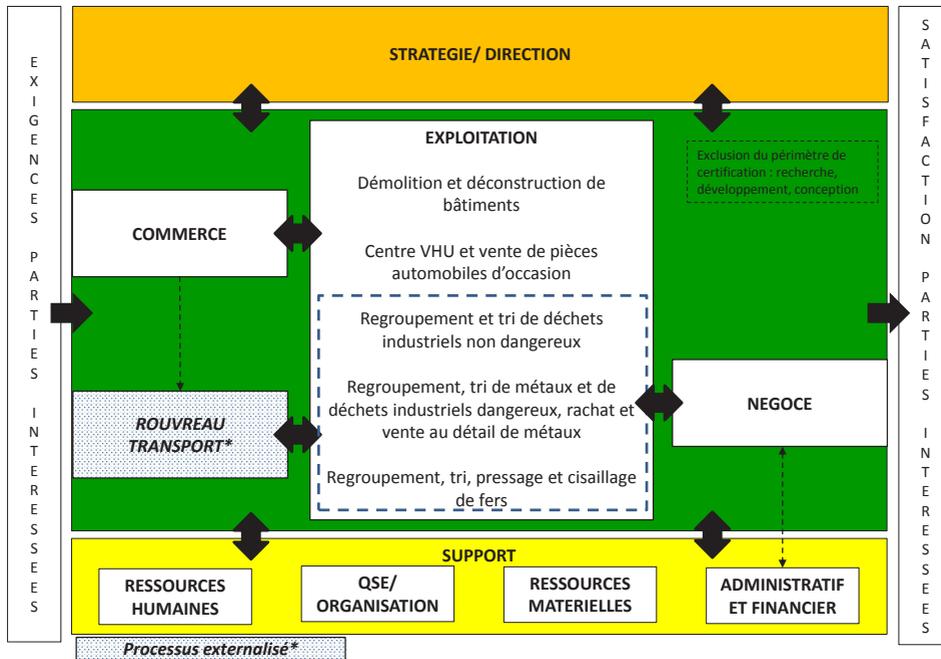


Organigramme décisionnel comprenant la direction générale et les directeurs de service.

ACTIVITÉS

Plusieurs activités existent au sein de l'entreprise :

- Location de bennes ;
- Dépollution de Véhicules Hors d'Usage (VHU) ;
- Vente de pièces détachées issues des VHU ;
- Collecte et transit des déchets de métaux ferreux et non ferreux ;
- Regroupement et transit de déchets électriques et électroniques ;
- Regroupement et transit de Déchets Industriels Dangereux (DID) ;
- Démolition et déconstruction de bâtiments.



Cartographie des processus

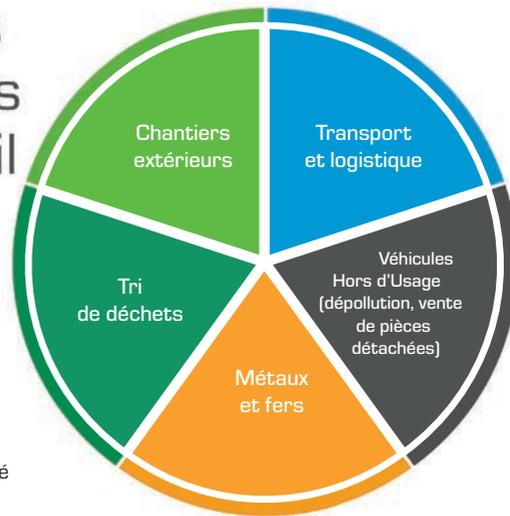
Les principaux déchets concernés sont :

BOIS	Classe A (palettes, bois brut)	Déchets non dangereux
	Classe B (aggloméré, mélaminé, contreplaqué, bois traité)	Déchets non dangereux
	Classe C (traverse de chemin de fer, poteaux téléphoniques)	Déchets dangereux Bordereau de suivi des déchets
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E)	Réfrigérateurs, télévisions, lave-linges, radios...	Déchets dangereux Bordereau de suivi des déchets
Déchets végétaux	Herbes, feuilles, branches, souches	Déchets non dangereux
Déchets Industriels Non Dangereux en mélange	Déchets non dangereux en mélange ou non valorisables	Déchets non dangereux
Déchets Industriels Dangereux	Peintures, Aérosols, Matériaux souillés, Filtres, Batteries...	Déchets dangereux Bordereau de suivi des déchets
Gravats	Terre, pierres, cailloux, béton...	Déchets non dangereux
Métaux	Ferreux et non ferreux	Déchets non dangereux
Papiers		Déchets non dangereux
Cartons		Déchets non dangereux
Plastiques		Déchets non dangereux
Verre		Déchets non dangereux



Organisation de l'entreprise

5 grands métiers de travail



En support, elle dispose d'un service commercial, d'un service comptabilité, d'un service administratif, d'un service maintenance et d'un autre qualité, sécurité et environnement (QSE).

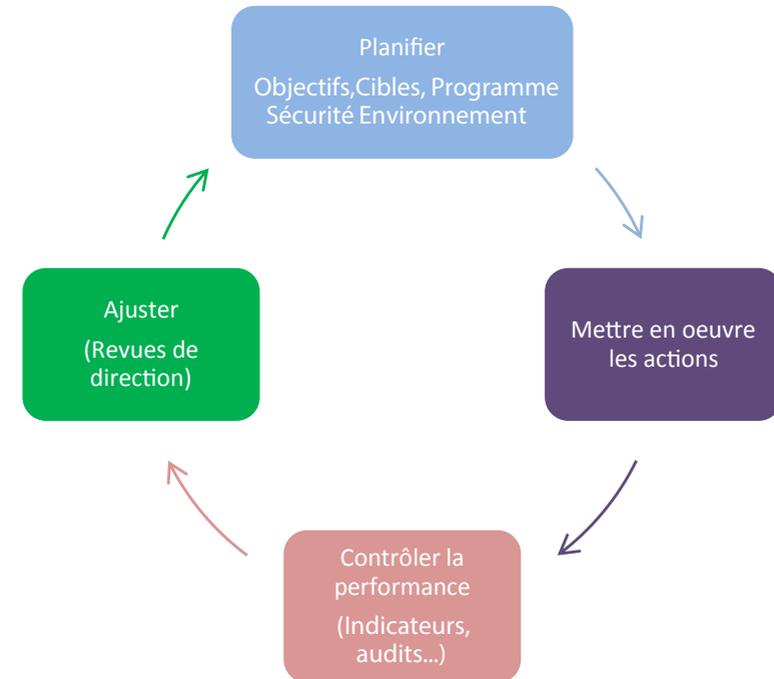
Référentiels mis en place

Deux référentiels sont mis en place au sein de l'entreprise dans le but de respecter le principe de l'amélioration continue :

ISO 14001 (système de management environnemental) et ISO 45001 (système de management de la santé et de la sécurité au travail)

Ces deux référentiels permettent :

- d'afficher notre engagement pour la protection de l'environnement et l'amélioration des conditions de travail de nos salariés, clients et prestataires
- de nous engager dans une démarche d'amélioration continue pour minimiser nos impacts sur l'environnement, prévenir les risques liés à la santé et à la sécurité des parties intéressées, respecter les exigences légales et intégrer les performances économiques ;
- d'améliorer nos performances environnementales et liées la santé sécurité au travail en diminuant nos impacts, en connaissant et en prévenant les risques et incidents liés à nos activités ;
- de renforcer la confiance de nos prestataires commerciaux ;
- de répondre aux exigences des grands donneurs d'ordre et des parties intéressées ;
- de maîtriser nos dépenses en réduisant les conséquences économiques des incidents ;
- de parfaire l'image de notre entreprise en affichant nos engagements ;
- de gagner de nouveaux marchés.



Principe de l'amélioration continue



Vous devez mettre en œuvre et participer à l'amélioration continue de l'entreprise.

Pour cela, vous devez **remplir la Fiche Qualité, Sécurité, Environnement** lorsque vous voyez une non-conformité ou lorsque vous voulez réaliser une proposition d'amélioration.

➤ PARTICIPEZ !



Les actions sont mises en œuvre dans le respect de :

9 principes généraux de PRÉVENTION

1. Éviter les risques.
2. Évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités.
3. Combattre les risques à la source.
4. Adapter le travail à l'homme.
5. Tenir compte de l'évolution de la technique.
6. Remplacer ce qui est dangereux par ce qui ne l'est pas ou par ce qui l'est moins.
7. Planifier la prévention.
8. Prendre des mesures de protection collective.
9. Donner les instructions appropriées aux travailleurs.



CONTACTS TÉLÉPHONIQUES

SITE DE NIORT

Planning	06 25 76 53 53
Maintenance	06 13 28 43 14
Plateforme de tri	06 80 76 86 99
Magasin	05 49 79 97 96
QSE	06 28 47 20 64
Chantiers	06 29 51 64 89
Ressources humaines	07 57 00 50 84
Commercial 16-17-79	06 25 83 26 80
Commercial 85	06 10 70 01 78

AUTRES SITES

Baudon Rouvreau	02 51 66 99 20
RTG	05 49 63 52 13
SVR	02 51 87 08 70



B CADRE JURIDIQUE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Chaque salarié doit avoir pris connaissance du règlement intérieur dans son ensemble et **est tenu de le respecter**. Ce règlement vous est remis à votre arrivée.

CONVENTIONS COLLECTIVES

L'entreprise est régie par une convention collective **disponible auprès de la direction** sur demande.

COMITÉ SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET ENVIRONNEMENT

L'entreprise dispose d'un Comité Santé Sécurité au Travail et Environnement. Ce CSSTE est composé de quelques employés qui ont pour missions principales :

- mener des enquêtes sur un accident ou une situation de travail dangereuse ;
- aider à la rédaction du règlement intérieur ;
- visiter et inspecter régulièrement les lieux de travail et proposer des pistes d'amélioration ;
- faire remonter des informations avec la gérance ;
- plus généralement, participer à la démarche Sécurité/Environnement ;
- valider l'efficacité des actions Sécurité environnement.

DROIT DE RETRAIT ET REGISTRE DES DANGERS GRAVES ET IMMINENTS

Chaque salarié estimant qu'une situation de travail peut présenter un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé peut exercer son droit de retrait et interrompre son activité tant que des mesures n'ont pas été prises. Lorsque tel est le cas, il doit renseigner le registre des dangers graves et imminents, à la disposition de tous au niveau de la réception des métaux.



CADRE DE VIE AU TRAVAIL

HORAIRES D'OUVERTURE DU SITE

du lundi au vendredi : 8h-12h 14h-18h
le samedi : 8h-12h



HORAIRES

Chaque matin, vous devez **signer la feuille d'émargement** qui se trouve dans la salle de repos.

Vous devez être présent à votre poste de travail à l'heure d'embauche.

Toutes les absences doivent être signalées et pointées.

Les demandes de congés ou de RTT sont systématiquement formalisées à l'aide d'un bordereau spécifique et remises au responsable pour validation :

GROUPE ROUVREAU	
Demande d'absence	
Processus - Ressources Humaines	DOC-494-010
Version du 21/06/2017	
ROUVREAU RECYCLAGE	
Demande d'absence	
SALARIE :	
PÉRIODE SOUHAITÉE :	
RTT	
LE	soit % jour (matin ou après-midi) ou 1 jour
CONGÉS PAYÉS	
LE	soit 1 jour
DU	AU
Cette demande sera validée qu'après signature du responsable de secteur	
Demande faite par le salarié le	
Validé par le Responsable:..... Le	
Signature salarié :	Signature responsable :

RESTAURATION



Les horaires de déjeuner sont de 12h à 14h. Une salle est prévue à cet usage à l'entrée du bâtiment A, avec une table et des équipements de cuisson. L'entretien et la remise en état de propreté appartiennent aux utilisateurs. Il est par ailleurs interdit de manger aux postes de travail pour des raisons d'hygiène et de risque d'absorption de toxines.

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

Vous êtes tenu de respecter le plan de circulation (présenté en fin de rubrique Cadre de vie au travail). Sur celui-ci est indiqué le parking pour les salariés. Vous devez vous stationner en marche arrière, prêt à partir (safety first).



VESTIAIRES

Des vestiaires sont disponibles à côté de la salle de restauration. Ils sont pourvus de casiers personnels.

OBJETS PERSONNELS

L'entreprise ne peut être tenue pour responsable en cas de perte, vol ou détérioration des effets, espèces ou objets de toute nature déposés dans un endroit clos ou non clos dans l'enceinte de la société.



Des cadenas sont disponibles.

Demandez-en un, au besoin !



AUTRES INFORMATIONS



Il est interdit d'utiliser les téléphones portables personnels durant le temps de travail.

VOUS ÊTES TENU DE

- respecter les consignes de tri ;
- d'éteindre les équipements électriques et lumières après leur utilisation et en fin de journée ;
- de respecter les équipements, outils et locaux de l'entreprise.



D CONSIGNES GÉNÉRALES de SÉCURITÉ

TENUE DE TRAVAIL



Intérimaire : vous devez arriver muni d'un vêtement de travail et de chaussures de sécurité.

Les autres équipements sont fournis.

Salarié permanent : nous vous fournirons ces équipements.

Des équipements de protection individuelle (epi) sont disponibles au bureau, **vous êtes tenu de les porter**.

Des protections auditives jetables sont disponibles au vestiaire. Elles sont obligatoires dans les zones signalées comme telles.

CIRCULATION

- Respectez le plan de circulation (cf p.24/25).
 - Les extincteurs doivent toujours être libres d'accès et les sorties de secours dégagées.
 - Les allées doivent être propres.
 - Veuillez respecter la vitesse maximale autorisée sur le site (15 km/h).
- Respectez les zones de stationnements autorisés et figurant sur le plan de circulation.
- Piétons, tenez-vous éloignés des engins en mouvement et respectez les zones autorisées.
- Vous devez seulement conduire les engins pour lesquels vous avez reçu une autorisation de conduite.
- Veillez à boucler votre ceinture de sécurité pour tous les trajets.
- Ne transportez jamais personne sur les engins.
- Ne dépassez surtout pas la charge maximale autorisée.
- Ne circulez jamais en charge haute.
- Ne passez jamais sous une charge.

Vous devez présenter, à votre arrivée,
vos permis et habilitations
pour archivage par le service QSE.



COMPORTEMENT

- Veillez à la propreté de votre poste de travail.
- Respectez les sécurités et les protections en place, ne les démontez jamais.
- Signalez toute anomalie et toute proposition d'amélioration (fiche qualité, sécurité, environnement).
- Utilisez seulement les machines pour lesquelles vous êtes autorisés à le faire.
- Informez-vous des consignes en cas d'incendie affichées dans les locaux.
- Renseignez-vous sur les sauveteurs secouristes du travail qui se trouvent dans votre entourage.
- Renseignez-vous sur les modalités d'évacuation en cas d'incident.
- Vous ne devez jamais toucher un élément ayant été identifié comme radioactif mais immédiatement alerter le responsable qualité sécurité environnement.
- Seules les opérations et vérifications de maintenance **de premier niveau** peuvent être **réalisées par obligations**. Toute autre opération de maintenance est à faire réaliser par le service Maintenance (maintenance corrective ou curative).
- Il est interdit de balancer les charges ou de les tirer en oblique.
- Il est interdit de pénétrer dans les zones pour lesquelles vous n'êtes pas autorisé à le faire.



TABAC, ALCOOL, SUBSTANCES ILLICITES

- Il est interdit de fumer, de vapoter et de consommer des boissons alcoolisées dans l'enceinte de l'entreprise.
- Il est interdit d'introduire dans les locaux de travail des substances illicites.

ENVIRONNEMENT

- Veillez à éteindre les lumières quand elles ne servent pas.
- Veuillez respecter les consignes de tri des déchets (indiquées sur les bacs dans chaque service).
- Fermez les robinets après usage.
- Ne laissez pas les véhicules en marche quand ils ne servent pas.

RISQUE DE TROUBLES MUSCULO SQUELETTIQUES (TMS)

Pour les réduire lors de manutentions manuelles :

- ✓ Équipez-vous correctement avec les **vêtements adaptés**, des gants antidérapants pour une meilleure prise de la charge, des chaussures de sécurité pour un bon équilibre.
- ✓ Préparez les outils de manutention dont vous avez besoin (sangles, vérin, cric, plate-forme élévatrice, transpalette...).
- ✓ Préparez votre espace de travail en le dégagant et en l'éclairant, repérez les dénivelés du terrain et les plans de travail de même niveau.

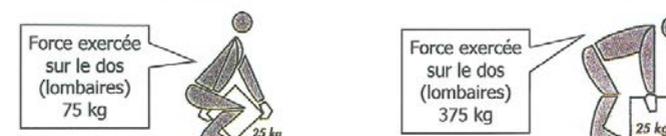


Au maximum, vous devez vous servir des équipements de manutention mis à votre disposition.

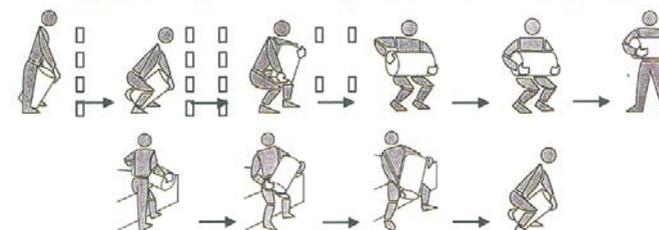
6 RÈGLES à suivre

- 1 - Placez-vous le plus près possible de la charge (diminue le poids ressenti par les lombaires).
- 2 - Pliez les jambes et mettez-vous au-dessus de la charge.
- 3 - Assurez-vous une bonne prise.
- 4 - Gardez la colonne droite et sans torsion au moment de l'effort, avec la tête dans le prolongement de celle-ci.
- 5 - Levez avec la force des jambes uniquement et laissez les bras tendus sous le poids de la charge.
- 6 - Une fois debout, utilisez les jambes, le poids et l'élan pour déplacer la charge.

Se rapprocher au plus près de la charge



Règle d'or : garder le dos plat et rechercher l'équilibre



Ce croquis est tiré d'un document INRS

De plus, vous devez respecter le tableau de port de charges suivant :

	FEMME	HOMME
BRAS	25 kg	55 kg,
DIABLE	40 kg, véhicule compris	jusqu'à 105 kg si aptitude médicale



RISQUE CHIMIQUE



• N'hésitez pas à consulter les **fiches de données de sécurité** disponibles auprès du responsable QHSE. Des notices de poste pour chaque produit indiquant les risques et moyens de prévention/ protection sont disponibles auprès des coordinateurs d'équipe

• Respectez les règles de compatibilité des produits dangereux (voir « document de suivi du stockage des produits dangereux »).

• Il est interdit d'introduire dans l'entreprise des produits sans démarches préalables et autorisations.

Table d'incompatibilité des produits

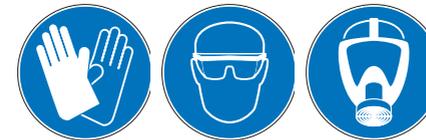
	0								+
		+							+
			+	0					
				0	+	0			
					0	0	0	0	0
						0	+	+	+
						0	+	+	+
	+	+				0	+	+	+
						0	+	+	+

Légende

+	Stockage sur la même rétention possible
0	Stockage sur la même rétention possible sous conditions. Corrosifs : séparer les bases et des acides.
	Stockage sur la même rétention interdit

- Les liquides doivent être stockés sur rétention, dans un contenant fermé et étiqueté.
- Utilisez les équipements de protection appropriés et fournis par l'entreprise Rouvreau Recyclage.

C'est obligatoire !



En cas de déversement
ACCIDENTEL DE PRODUIT

Utilisez les kits de déversement accidentel présents et prévenez votre responsable.

Les consignes sont disponibles auprès de ce dernier.

RISQUE ROUTIER ET CIRCULATION INTERNE

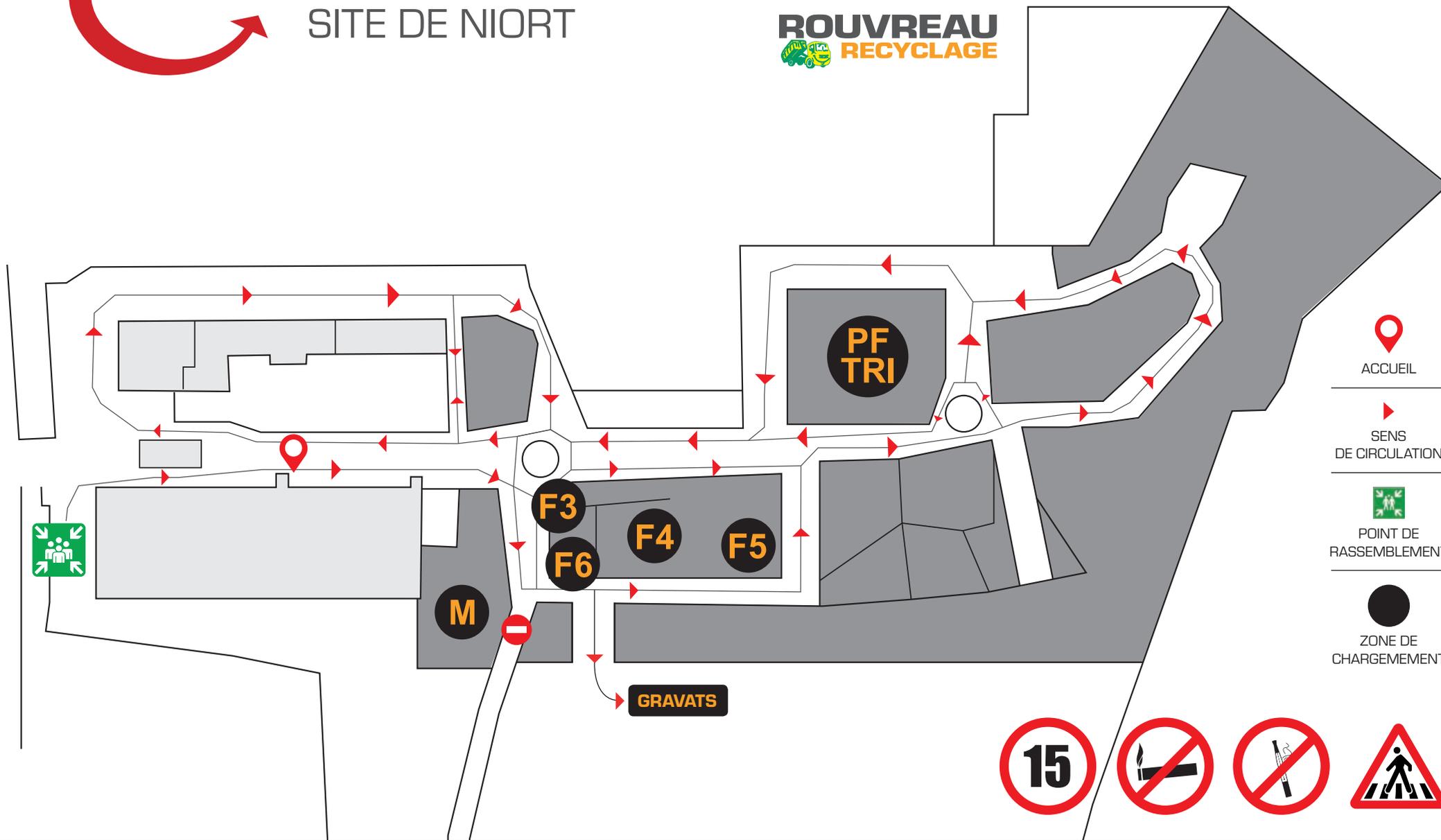
- Veillez à toujours boucler votre ceinture de sécurité et respecter le code de la route.
- Ne roulez jamais en surcharge et/ou à vitesse excessive.
- Régulièrement, réalisez les vérifications énoncées dans le document « points de vérification courants des véhicules et matériels ».
- Ne téléphonez pas en conduisant : arrêtez-vous dans un endroit autorisé.
- N'attendez pas pour faire réaliser une réparation dès l'identification d'un défaut.
- Maintenez les avertisseurs sonores en état de marche.
- Respectez les voies de circulation.

RISQUE PHYSIQUE (BRUIT, AMBIANCE THERMIQUE, ÉCLAIRAGE)

- Équipez-vous des équipements mis à disposition adaptés aux conditions climatiques.
- Veillez à porter vos protections auditives et celles oculaires lorsque cela est nécessaire.
- Pour les travaux sur écrans, veillez à placer ces derniers perpendiculairement aux fenêtres.
- Pendant les fortes chaleurs, hydratez-vous régulièrement avec l'eau mise à disposition.

PLAN de CIRCULATION

SITE DE NIORT



ACCUEIL



SENS DE CIRCULATION



POINT DE RASSEMBLEMENT



ZONE DE CHARGEMENT



RISQUES INCENDIE ET ATMOSPHÈRE EXPLOSIVE (ATEX)



- Vous devez prendre connaissance du plan de zonage atex, du document « consignes d'intervention en zone atex » associé et de la « procédure de préparation et de gestion des situations d'urgence ».
- Vous ne devez pas fumer dans une zone atex, ni vous servir de votre téléphone.
- Aucune intervention susceptible de produire une étincelle ne peut être exercée dans une zone atex, sauf si un permis de feu a été délivré. Dans ce cas, seuls des équipements conçus pour pouvoir être utilisés dans ces zones doivent être employés.
- Aucun matériel ne doit être stocké dans les zones ATEX.
- Vous devez laisser les extincteurs visibles et accessibles.
- Il est impératif de faire réaliser un permis de feu par le service maintenance ou QSE en cas de travaux par point chaud en-dehors des zones autorisées.



Les issues de secours
ne doivent pas être encombrées !

RISQUE DE CHUTE



- Lors de travaux en hauteur et lorsque cela est possible, privilégiez les protections collectives à celles individuelles. Si cela n'est pas réalisable, équipez-vous des protections individuelles si vous êtes habilité à le faire.
- N'utilisez pas de moyens de levage de personnes inadaptés ou non conformes.
- Maintenez des sols et des zones de travail propres et dégagés.
- Ne sautez pas pour descendre des véhicules.

RISQUE ÉLECTRIQUE



- Avant toute intervention sur un équipement électrique, vous devez lire et respecter le document « instruction de consignation ».
- Vous ne devez réaliser que des interventions pour lesquelles vous êtes habilités et dont vous avez reçu l'ordre de les réaliser.
- Vous devez vous servir des équipements de protection individuels disponibles, du vérificateur d'absence de tension et des moyens de consignation présents. Vous devez aussi respecter les étapes de consignation mentionnées dans la « fiche de consignation ».
- Vous ne devez jamais laisser une armoire électrique ouverte.
- Vous ne devez en aucun cas enlever les panneaux de sécurité mentionnant la présence d'un risque électrique.
- Ne pas laisser de rallonge branchée si aucun appareil n'y est relié.
- Ne jamais toucher un appareil électrique avec les mains mouillées.
- Débranchez les équipements électriques en tirant sur la fiche et non pas sur le fil.
- Vous ne devez pas travailler à moins de 6 mètres ou réaliser de stockage sous des lignes électriques.

RISQUE MÉCANIQUE



- Protégez-vous avec les équipements de protection individuelle adaptés lors de l'utilisation d'équipements mécaniques.
- Lors d'une intervention sur un équipement mécanique, procédez en amont selon les informations du document « instruction de consignation ».
- Ne vous approchez pas des engins et machines en mouvement.
- N'enlevez pas les protections mises en place.

RISQUE BIOLOGIQUE



- Protégez-vous avec des équipements de protection individuelle adaptés lors de la manipulation de déchets.
- En cas de blessure avec des déchets, lavez-vous les mains à l'eau et au savon puis désinfectez-vous.
- Ne pas boire, fumer ou manger sur le lieu de travail (et se laver les mains avant de le faire).
- Changez-vous avant de quitter le travail.

RISQUE ÉLECTROMAGNÉTIQUE



- Certains équipements (overbands, aimants...) génèrent des émissions électromagnétiques. Merci de prévenir la direction et le responsable QSE pour tout souci de santé incompatible avec ces émissions.
- Il est impératif et obligatoire de signaler au service QSE le port d'un implant cardiaque. Certaines zones devront être évitées et certains équipements maintenus à plus de 20 cm (téléphones mobiles, DECT, outils électroportatifs, contrôle d'accès).

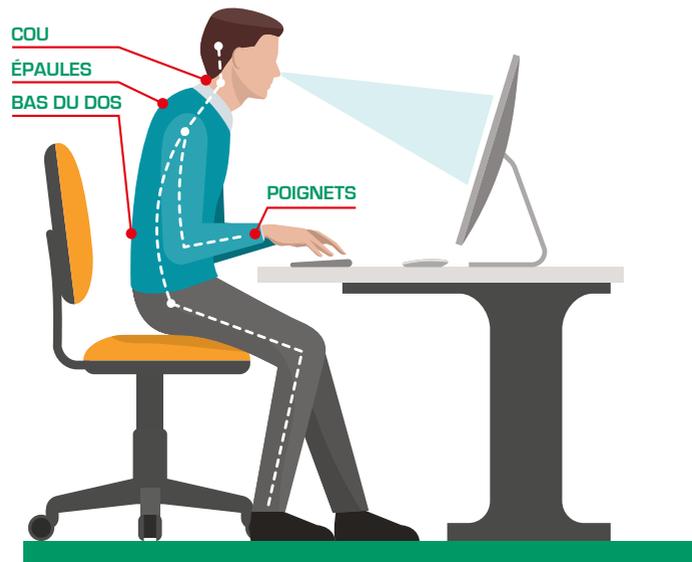


RISQUE LIÉ AU TRAVAIL SUR ÉCRAN

Le travail sur écran engendre certains risques (fatigue visuelle, stress, TMS...).

Pour éviter leur survenue :

- Disposez l'écran perpendiculairement aux fenêtres (reflets).
- Alternez les phases avec et sans appui du poignet sur la table lors de la saisie.
- Regardez au loin régulièrement.
- Réalisez **une pause toutes les deux heures** avec des déplacements.



MAUVAISE POSTURE

ÉCRAN

Ajustez la distance et la hauteur. Le haut de l'écran au niveau des yeux ou juste en-dessous.

BRAS

Épaules détendues. Avant-bras et mains en ligne droite.

CHAISE

Avec un dossier et réglable en hauteur.

DOS

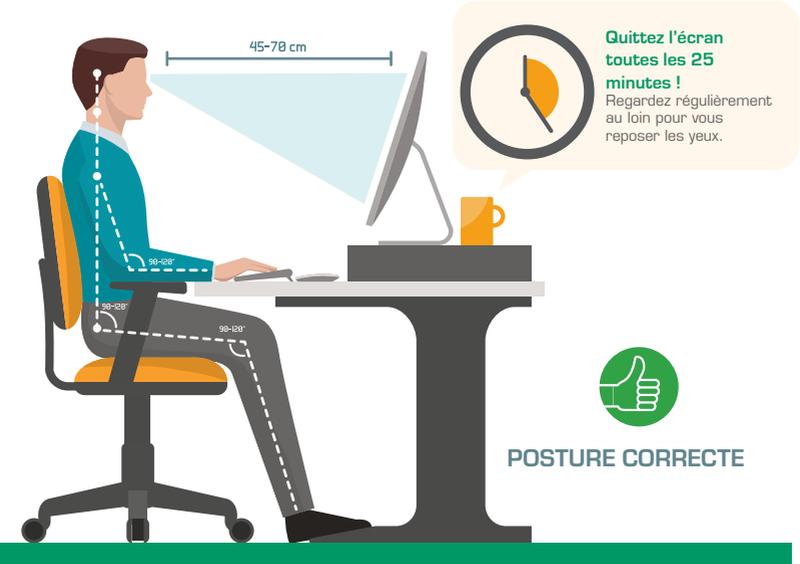
Dos droit et soutenu. Occupez la totalité de la surface d'assise !

JAMBES

Cuisses légèrement inclinées.

PIEDS

Fixes au sol, ou sur un repose-pied.



Ergonomie du poste de travail

Ces gestes de prévention vous protègent mais protègent aussi les autres !

Toutefois, si des incidents surviennent, les consignes qui vont suivre sont à respecter..



LES BONS RÉFLEXES

Si vous êtes victime ou témoin d'un accident

- ✓ La personne la plus proche prévient un secouriste afin que celui-ci pratique les premiers soins.
- ✓ Les secouristes sont repérés par un macaron « SST ».  Seules ces personnes peuvent prodiguer les gestes de premiers secours...
- ✓ Toute blessure, même bénigne, doit être traitée et signalée immédiatement au responsable.

Si vous êtes témoin d'un départ de feu

- ✓ Tentez de maîtriser le feu au moyen d'un extincteur, sans vous mettre en danger.
- ✓ Alertez ou faites alerter par un collègue les secours internes et externes.
- ✓ Gardez votre calme.
- ✓ Si possible, déclenchez les arrêts d'urgence de l'équipement de travail.
- ✓ Si vous n'arrivez pas à maîtriser l'incendie, rendez vous au point de rassemblement.
- ✓ Ne quittez pas le point de rassemblement sans en avoir reçu l'autorisation.
- ✓ Mettez en œuvre les consignes indiquées par votre direction ou son représentant.



☞ En cas de détection d'odeur ou de fumée suspecte, il est impératif d'aller réaliser une levée de doute rapidement.

Dans tous les cas formalisez à l'issue de l'événement la fiche QSE afin de garder trace de l'incident.

En cas d'évacuation ou de retentissement du signal

Suivez les instructions qui vous seront transmises par les personnes désignées.

Ne faites jamais demi-tour.

En cas de déversement accidentel

Lors de l'identification d'un déversement ou d'une fuite, vous devez suivre les indications de la consigne en cas de déversement :

- ✓ Mettre des équipements de protection.
- ✓ Stopper l'écoulement du produit si cela est possible.
- ✓ Obturer les regards situés à proximité si nécessaire. Les modalités de fermeture des vannes d'isolement ou d'utilisation du kit en cas de déversement sont présentées dans la consigne déversement accidentel présente dans le book QSE.
- ✓ Utiliser les absorbants pour récupérer le liquide.
- ✓ Jeter les déchets avec les matériaux souillés.
- ✓ Informer le responsable QSE ou l'un des gérants pour enregistrer l'accident, évaluer l'impact et les opportunités d'amélioration et remplacer les absorbants utilisés.



En cas d'entrée de déchet non autorisé (radioactif, amiante, munitions engins et/ou matériel de guerre, déchets de soins, pulvérulents, explosifs), refuser le déchet s'il n'est pas encore déchargé ou si le client est sur site, et dans le cas contraire, arrêter la tâche, isoler le déchet concerné et prévenir son coordinateur d'équipe pour application d'une consigne spécifique.

En cas de retentissement du signal dans le cadre du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

Le site de Rouvreau Recyclage est situé dans une zone industrielle concernée par une entreprise disposant d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).



Une sirène est implantée sur ces sites, si vous l'entendez :

☞ respectez les consignes délivrées par les autorités et votre direction de site.



E CONSIGNES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

MÉTAUX/DÉCHETS DANGEREUX (DID)

Réception métaux/DID

- Vous devez **orienter les clients** vers les tas qui correspondent à leurs déchets et gérer les achats au détail.
- Vous devez prendre connaissance de la « Consigne de mise en œuvre du spectromètre ».
- Vous devez respecter la « Consigne d'emballage et étiquetage ADR-DIS » pour les déchets dangereux.

Cas particulier du Transport de Matières Dangereuses :

- Vous devez respecter les indications du document remis concernant le transport de matières dangereuses en colis et/ou en vrac en fonction de votre rôle (emballeur, expéditeur, chargeur/déchargeur).
- Vous devez vérifier la conformité des véhicules et contenus en amont de la sortie du site.

Conducteurs d'engins

- Pour les conducteurs d'engins, vous devez **réaliser l'entretien 1^{er} niveau** des équipements de travail et de levage mis à disposition. Pour faire réparer un matériel, vous devez auparavant remplir la « Fiche Intervention Maintenance » dans la rubrique qui vous concerne.
- Vous devez **contrôler la conformité des matières entrantes** et sortantes et aider les chauffeurs à se positionner.
- Vous devez maintenir les allées de circulation **propres**.

VHU

- Vous devez lire et respecter les indications du document « Consigne de marquage et de stockage des VHU ».
- Lors d'une demande d'enlèvement de déchets, vous devez renseigner le document « Demande d'Enlèvement ».
- Vous devez remplir, faire signer au client et faire suivre les documents transmis :
 - ✓ Bordereau de Suivi des Déchets.
 - ✓ Bon de rotation de la benne (même si la rotation n'a pas pu être réalisée).
 - ✓ Bon de transport.
 - ✓ ...



- Vous devez remplir les informations concernant les VHU traités et les étapes de dépollution réalisées sur le logiciel dédié et respecter les consignes de dépollution.

DÉCHETS

- Vous devez prendre des photos lorsque des erreurs de tri sont faites dans les bennes et les transmettre au planning.
- Si besoin, vous devez aider les chauffeurs à se positionner pour vider.

CHANTIERS

- Mensuellement, vous devez **vérifier le contenu de vos lots de bords** et informer le responsable QSE lorsqu'il manque un élément.
- Vous devez prendre connaissance et **respecter les plans de prévention** qui sont établis pour prévenir les risques professionnels.
- Vous devez nettoyer la plate-forme après le lavage des camions et des bennes.

SERVICES SUPPORTS

Maintenance

- Lorsque des réparations sont nécessaires, il est nécessaire de remplir le document « Fiche Intervention Maintenance » dans la rubrique qui vous concerne.
- Pour les réparations nécessitant des consignations, vous devez suivre les informations du document « Instruction de Consignation ».
- Vous devez faire renseigner les « Fiches d'entretien préventif » permettant d'anticiper les vidanges à réaliser. D'une manière plus générale, vous devez faire renseigner le document « Base entretien des véhicules ».
- A la suite des contrôles techniques, vous devez renseigner le document « Récapitulatif des contrôles périodiques et vérifications périodiques ».



ROUVREAU RECYCLAGE SAS, partie prenante de la HOLDING ROUVREAU, souhaite s'organiser selon ses métiers phares : métaux ferreux et non ferreux, collecte & transport, tri et valorisation des déchets, véhicules d'occasions et hors d'usages sans omettre les travaux de démantèlement. Cette organisation implique un axe essentiel de structuration, en cohérence avec l'origine de l'entreprise, l'esprit familial et la nécessaire transmission aux générations futures de notre savoir-faire. Pour atteindre nos objectifs, nous nous engageons, dans le respect des exigences réglementaires et les autres exigences, à mettre en œuvre les moyens nécessaires, humains, techniques et financiers dans une démarche d'amélioration continue. Le Conseil d'administration a donc nommé le Responsable QSE comme garant de la cohérence et de la mise en œuvre de ces moyens.

Lettre d'engagement de la direction



ROUVREAU RECYCLAGE SAS, partie prenante de la HOLDING ROUVREAU, souhaite s'organiser selon ses métiers phares : métaux ferreux et non ferreux, collecte & transport, tri et valorisation des déchets, véhicules d'occasions et hors d'usages sans omettre les travaux de démantèlement. Cette organisation implique un axe essentiel de structuration, en cohérence avec l'origine de l'entreprise, l'esprit familial et la nécessaire transmission aux générations futures de notre savoir-faire. Pour atteindre nos objectifs, nous nous engageons, dans le respect des exigences réglementaires et les autres exigences, à mettre en œuvre les moyens nécessaires, humains, techniques et financiers dans une démarche d'amélioration continue. Le Conseil d'administration a donc nommé le Responsable QSE comme garant de la cohérence et de la mise en œuvre de ces moyens.

Sécurité

Maitriser et réduire les risques professionnels et développer une culture Santé, Sécurité au Travail :

- Procurer des conditions sûres et saines pour la prévention des traumatismes et pathologies liés au travail
- Dans le cadre de l'évaluation des risques et son document unique, augmenter la maîtrise, éliminer les dangers et réduire les risques professionnels identifiés :
 - Exposition aux substances et produits dangereux
 - Effondrements et chutes d'objet
 - Risques liés aux circulations internes
 - Risques liés aux incendies et explosions
- Améliorer la prise en compte des facteurs de pénibilité et de santé au travail dans nos projets d'investissement ou de rénovation.
- Consulter et faire participer les collaborateurs dans nos projets en instaurant l'application des principes généraux de prévention.

Environnement

Maitriser et réduire les Impacts Environnementaux de nos activités :

- Par la préservation des ressources en eau et des énergies non renouvelables en réduisant leurs consommations.
- Prévenir les pollutions des eaux superficielles et souterraines.
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et autres polluants atmosphériques.
- Améliorer la réponse aux situations d'urgences identifiées
- Intégrer les enjeux environnementaux dans les projets d'investissement et de rénovation.

Les valeurs de l'entreprise que sont l'exemplarité, le respect et l'humilité sont indispensables à la mise en œuvre de cette démarche de prévention des risques. Nous nous appuyerons au travers du programme de prévention pour structurer progressivement l'entreprise afin d'en assurer la pérennité dans un contexte concurrentiel tendu et généralisé aux récupérateurs. Je compte sur chacune et chacun de vous.

**Le Directeur Général,
Alain Rouvreau**

L'entreprise est également engagée dans une démarche de prévention pour lutter contre les troubles musculo-squelettiques.

CONSIGNES SPÉCIFIQUES DE SÉCURITÉ PAR MÉTIER

1	MÉTAUX ET FERS	35
2	VHU ET VO	36
3	DÉCHETS	37
4	CHANTIERS	38
5	MAINTENANCE	39
6	POSTES ET DÉPLACEMENTS	40

1 MÉTAUX ET FERS



Faire attention aux piétons et autres engins.

Stabiliser les engins avant manutention.

Maintenir les zones de travail propres.

Respecter les consignes pour la manutention manuelle, notamment pour les démonteurs et chalumistes.

Vérifier que personne ne se trouve dans la zone de travail lors du déferrage et de la conduite d'engins.

Respecter les conditions de stockage et d'étiquetage des produits.

Vous placer dans la zone sécurisée lors de l'utilisation de la déjanteuse.



Manœuvrer avec quelqu'un à proximité de la charge.

Dépasser les limites de charges des équipements.

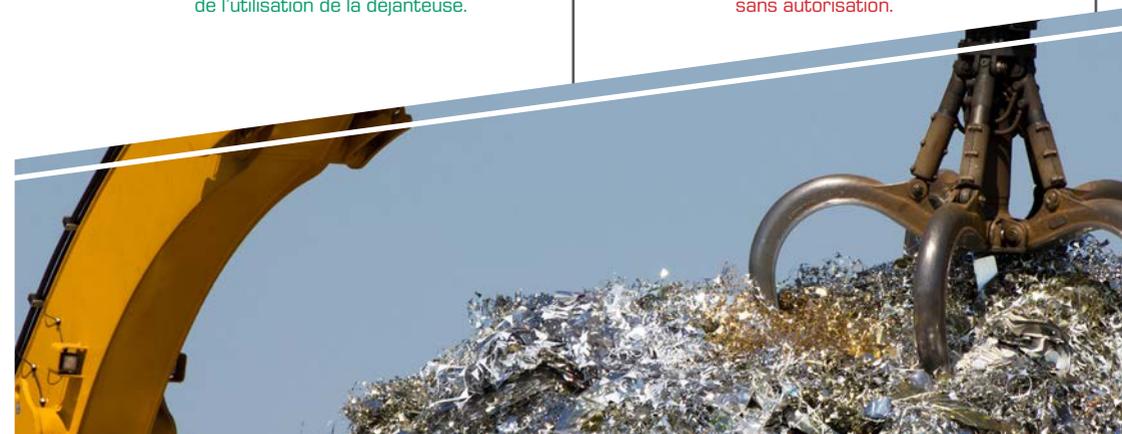
Surcharger les racks de stockage.

Stocker les matériaux sur les voies d'accès.

Enlever et/ou ne pas respecter les équipements de sécurité des matériels (engins mobiles, déjanteuse, etc.).

Vous approcher des pièces en mouvement (broyeur à papier, engins, etc.).

Produire une source de chaleur en zone ATEX sans autorisation.



2 VHU ET VO



Faire attention aux piétons et autres engins.

Vous assurer de la stabilité du VHU pour le dépolluer, démonter le train arrière, le réservoir et les lignes d'échappement.

Vous assurer que le capot est bien bloqué lors du travail en-dessous de celui-ci.

Vous assurer de la consignation du véhicule si celui-ci est électrique.

Respecter les consignes pour la manutention manuelle.

Porter des protections oculaires et des gants lors de l'oxycoupage et de l'utilisation de la scie sabre et de la meuleuse.

Vous protéger contre les projections lors de la récupération des fluides.

Nettoyer immédiatement les déversements.

Respecter le tri des déchets solides et liquides.



Stocker des matériaux dans les allées de circulation.

Surcharger les racks de stockage.

Démonter les roues, habillages et pièces à une hauteur trop importante.

Etre proche d'une source de chaleur lors de la récupération des liquides inflammables.

Etre proche de matières inflammables lors de l'utilisation de la scie sabre, de la meuleuse et lors de l'oxycoupage.

Stocker sur les palletiers des éléments non filmés ou non sanglés.

3 DÉCHETS



Penser à vous hydrater.

Nettoyer chaque écoulement.

Faire attention aux piétons et autres engins.

Respecter les consignes pour la manutention manuelle.

Stabiliser les engins avant manutention.



Marcher sur les déchets.

Dépasser les limites de charges des équipements.

Réaliser le travail au sol trop près des tas.

Débuter le tri manuel par le côté le plus proche du tas.



4 CHANTIERS



Respecter les plans de prévention, protocoles de sécurité, plans de circulation.

Transporter les bouteilles de gaz debout.

Vous assurer que personne ne se trouve dans la zone de travail des engins.

Manutentionner les charges lourdes au panier ou sur palette.

Utiliser votre lot antichute lors de l'utilisation de la nacelle élévatrice et lors du démantèlement sur charpente ou toiture.

Porter les protections auditives lors des démantèlements de structures à l'aide d'engins.

Porter des protections oculaires et des gants lors de l'oxycoupage.

Stabiliser les engins avant manutention.

Respecter le tri des déchets.



Dépasser les limites de charges des équipements lors du démantèlement et du transport.

Téléphoner en conduisant.

Rouler sans avoir mis les dispositifs de sécurité adéquats.

Pratiquer l'oxycoupage à proximité de produits inflammables.

Produire de source de chaleur en zone ATEX sans autorisation.

Pénétrer en espace confiné ou avec un risque d'atmosphère polluée sans détecteur de gaz.



Vous assurer de la stabilité des équipements avant leur entretien.

Vous protéger avec un lot antichute pour les interventions en hauteur.

Respecter les consignes pour la manutention manuelle.

Vous protéger avec les EPI adaptés lors du soudage MIG (masque, gants...).

Porter des protections oculaires et des gants lors de l'oxycoupage.

Vous protéger lors de la manipulation et l'utilisation de produits dangereux (peinture au pistolet, dégraissant, aérosols, huiles...).

Nettoyer tout déversement, nettoyer l'atelier régulièrement et maintenir le sol propre.

Trier les déchets produits.

5 MAINTENANCE



Pratiquer l'oxycoupage et autres travaux par points chauds à proximité de produits inflammables sans autorisation.

Stocker les produits dangereux liquides hors rétention.

Stocker les produits dangereux sans étiquetage.

Intervenir sur un équipement électrique ou mécanique sans consignation préalable.

Intervenir sur un équipement si vous n'êtes pas habilités pour cela.



6 POSTES ADMINISTRATIFS (RH, COMPTABILITE, EXPLOITATION, COMMERCE, QSE) ET DÉPLACEMENTS (Y COMPRIS COMMERCIAUX)



Régler et aménager les postes administratifs selon les recommandations du présent livret.

S'assurer du bon état des véhicules avant utilisation et respecter le code de la route.

Réaliser des pauses toutes les deux heures maximum en cas de travail sur écran ou de conduite d'un véhicule.

Alterner les tâches avec ou sans écran et les tâches assises et debout.

Respecter les règles de manutention manuelles pour les ports de colis et autres éléments.



Réaliser un trajet non préparé ou en cas de sentiment de faiblesse physique.

Encombrer les espaces et allées de circulation (cartons, câbles...).

Utiliser des rallonges électriques.

Utiliser les ordinateurs sans avoir réglé au préalable les écrans (hauteur, luminosité, contrastes...).

Monter sur des équipements non conformes pour accéder aux éléments en hauteur.



Crédits photos

icônes INPES, Halfpoint : p. 28, Vereshchagin Dmitry : p. 35, Ampyang : p. 36, Takobunito : p. 37, Sfió Cracho : p. 39.

Création et réalisation du livret

Julie Potelle » 07 68 531 532
www.amicomcrea.fr



Rouvreau Recyclage : 201 rue Jean-Jaurès - ZI Saint-Florent - 79000 Niort

Sud Vendée Recyclage : 18 Allée des Treize Femmes - 85200 Fontenay-le-Comte

Baudon Rouvreau Recyclage : 2 rue Étienne-Lenoir - ZI du Bois Joly - 85500 Les Herbiers

RTG : La chollerie - 79130 Secondigny

Groupe 
ROUVREAU

ROUVREAU
 **RECYCLAGE**

SV
SUD VENDÉE
RECYCLAGE

BAUDON
ROUVREAU
 **RECYCLAGE**

